

Chapitre 4 – Les politiques sociales

Notions :

- Les inégalités socioéconomiques
- La redistribution horizontale et la redistribution verticale
- La protection sociale
- La logique d'assurance
- La logique d'assistance

1. Le système fiscal français (partie 1 pour la spécialité gestion finance)

La fiscalité permet de financer les dépenses publiques, mais elle est aussi un outil de redistribution puisque certains impôts, comme par exemple l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), pèsent plus lourdement sur les plus riches.

1.1. Deux catégories d'impôts

Plusieurs typologies d'impôts existent. Parmi elles, l'une consiste à distinguer d'une part les impôts proportionnels et d'autre part les impôts progressifs.

Les **impôts proportionnels** appliquent un même taux de prélèvement, par exemple la TVA au taux normal est de 20 %, un bien vendu 50 euros hors taxe sera donc facturé TTC. Le poids que font peser les impôts proportionnels sera le même quel que soit le revenu, il n'a donc pas d'effet redistributif.

Un **impôt progressif** est un impôt pour lequel le taux d'imposition s'accroît avec le montant de l'assiette. (IRPP).

1.2. Typologie (non exhaustive) des impôts

- **L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)**

L'IRPP, dans le système fiscal français, est le principal impôt payé par les ménages sur leurs revenus Il s'agit en outre d'un impôt de type progressif puisque le taux d'imposition moyen est croissant avec le montant des revenus imposables.

Exemple :

Un célibataire percevant un revenu annuel de 25 000 euros paiera selon le barème 2023 :

Tranches en euros	Taux	Amplitude de la tranche	Montant payé en euros
Moins de 11 000	0 %	11 000	0
De 11 000 à 28 000	11 %	14 000	1 540 €

- **L'impôt sur les sociétés (IS)**

L'IS est un impôt payé par les entreprises qui réalisent des bénéfices (résultat net positif). Aujourd'hui, l'IS est un impôt principalement proportionnel.

Taux d'IS : 25%.

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La **taxe sur la valeur ajoutée** ou **TVA** est un impôt indirect sur la consommation. Il s'agit d'un impôt proportionnel puisque le taux de TVA. Les différents taux sont les suivants :

- Le taux normal de la TVA est fixé à **20 %** pour la majorité des ventes de biens et des prestations de services.
- Le taux réduit de **10 %** pour le logement, restauration.
- Le taux réduit de **5,5 %** concerne l'essentiel des produits alimentaires.
- Le taux particulier de **2,1 % pour** certains spectacles, presse.

✓ **Boostez votre moyenne ! L'excellence passe par la pratique ciblée. Procurez-vous sans tarder notre pack d'exercices intensifs (Site – Boutique – Économie).**

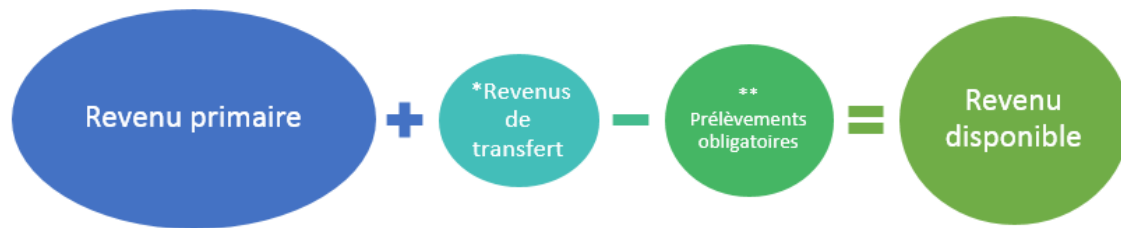
2. L'efficacité de la redistribution sociale

Globalement, la redistribution sociale française contribue très fortement à réduire les inégalités de niveaux de vie. Comment ? Via la redistribution des revenus :

La redistribution modifie la répartition primaire des revenus primaires (issus du travail et de la propriété).

Elle s'opère en deux étapes :

- en prélevant une partie des revenus des individus sous forme de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) ;
- en reversant une partie des sommes perçues sous forme de revenus de transfert (prestations sociales).



*Revenus de transfert = allocations, revenus sociaux.

** Prélèvements obligatoires = Impôts, charges sociales.

Elle poursuit un double objectif :

- la redistribution verticale a pour fonction de réduire les inégalités de revenus et de promouvoir la justice sociale. Elle passe par des transferts monétaires des revenus les plus élevés vers les plus faibles ;
- la redistribution horizontale permet la couverture des risques sociaux : elle est à la base de la protection sociale.

Cette redistribution limite les écarts de revenus, ainsi alors que les 10 % les plus riches gagnent un revenu primaire 16 fois plus important que les 10 % les plus pauvres ; leur revenu disponible n'est plus que 5,5 fois plus important.

✓ **Prêt à affûter votre sens de l'analyse économique ?** Passez à la pratique ! Retrouvez nos exercices de niveau supérieur (Site – Boutique – Economie).

3. La protection sociale

3.1. Définition

La protection sociale désigne l'ensemble des institutions et des mécanismes destinés à protéger les individus contre les risques sociaux entraînant une baisse de revenu (chômage, vieillesse, maladie, maternité, invalidité) ou une augmentation des besoins (enfant à charge, dépendance...).

Elle est principalement mise en œuvre par la sécurité sociale, qui permet de s'assurer contre les risques sociaux par le versement de cotisations, ouvrant ainsi un droit à percevoir une prestation, dont le montant est en rapport avec le revenu, en cas d'interruption d'emploi.

3.2. Les logiques d'assurance et d'assistance

Deux piliers fondamentaux structurent la protection sociale en France :

- **L'assurance : une couverture contre les risques sociaux**

Le premier pilier repose sur une logique d'assurance. Les cotisations versées par les actifs financent un système de prestations qui permet de compenser les pertes de revenus liées à la réalisation de certains risques sociaux.

Exemples : chômage, retraite, maladie, maternité, accidents du travail.

- **L'assistance : une solidarité envers les plus fragiles**

Le second pilier relève de l'assistance. Il s'agit d'un système de solidarité financé par l'impôt qui garantit un minimum vital aux personnes les plus démunies, même si elles n'ont pas cotisé au préalable.

Exemples : Revenu de solidarité active (RSA), complémentaire santé gratuite (CSS), allocation aux adultes handicapés (AAH).

Ce pilier vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en garantissant un niveau de vie décent à tous les citoyens, quels que soient leurs revenus ou leur situation professionnelle.

3.3. Les différents modes de financement de la politique sociale

La protection sociale est financée pour moitié par le prélèvement de cotisations sociales (salariales et patronales) sur les revenus du travail, et pour l'autre moitié par des impôts à caractère social (CSG, CRDS, etc.).

Au fil du temps, la part des cotisations sociales a considérablement baissé dans le financement de la protection sociale. En 2022, les cotisations sociales ne représentent plus que 50 % des recettes de la Sécurité sociale.

✓ **L'offre et la demande n'auront plus de secrets pour vous ! Pour maîtriser ces fondamentaux, enchaînez avec notre série d'entraînement (Site – Boutique – Economie).**

4. La remise en cause de l'efficacité de la redistribution : un système à bout de souffle ?

- **Un poids des prélèvements obligatoires qui pèse sur la compétitivité**

La France se distingue par un niveau de prélèvements obligatoires parmi les plus élevés de l'Union européenne, approchant les 50% du PIB. Dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrue, cette fiscalité lourde peut dissuader les entreprises de s'implanter ou d'investir sur le territoire français, fragilisant ainsi la compétitivité du pays.

- **Un financement de la protection sociale en difficulté chronique**

Depuis 2002, le système de protection sociale français peine à maintenir son équilibre financier. Le déficit du régime général de la Sécurité sociale ne cesse de croître, mettant à mal la viabilité de ce modèle social pourtant emblématique de la France.

- **Des résultats de la redistribution en demi-teinte**

Malgré les efforts déployés, la lutte contre la pauvreté semble stagner, voire reculer, et les inégalités persistent. Le coût élevé du système, estimé à 660 milliards d'euros par an, suscite des critiques quant à son efficacité réelle.

- **Un système fiscal peu redistributif : la TVA prédomine**

La structure du système fiscal français, avec une part prépondérante de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), limite son pouvoir redistributif. En effet, la TVA frappe de manière proportionnelle l'ensemble des consommateurs, quels que soient leurs revenus, ce qui la rend moins efficace pour réduire les inégalités que des impôts progressifs comme l'impôt sur le revenu, qui représente une part relativement faible des recettes fiscales de l'État.

- **Des services publics inégaux : santé et éducation**

Si le service public de santé et la protection universelle maladie (PUMA) contribuent à une certaine redistribution, de fortes disparités en matière d'accès aux soins persistent, notamment selon le niveau de revenus et la possibilité de souscrire à une mutuelle complémentaire.

Quant à l'éducation publique, son caractère redistributif est plus limité. Les enfants issus de milieux favorisés bénéficient en moyenne d'un parcours éducatif plus long et plus coûteux, creusant ainsi les inégalités sociales dès le plus jeune âge.

✔ **Stop à la théorie, place à la simulation ! Testez vos connaissances et préparez-vous au vrai défi avec nos études de cas (Site – Boutique – Economie).**